

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 034

Objet : Achat d'enrobé de réparation réactif à l'eau pour réparation durable.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est important de procéder à l'achat d'enrobé de réparation réactif à l'eau pour réparation durable afin de réaliser les rebouchages de nids sur les voiries des ZAE de la collectivité.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société REAKTIV ASPHALT, dont le siège est situé sise 44 avenue de la Commune de Paris, 91220 Brétigny sur Orge, pour un montant de 775.00 € HT, soit 1 084.68 € TTC.



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 060-200066975-20260304-2026_034-AR

S²LOW

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société REAKTIV ASPHALT

Fait à Senlis, le 04 MAR. 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 04 MAR. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 04 MAR. 2026

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines



Communauté de Communes **Senlis Sud Oise**

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



44 av. de la Commune de Paris - 91220 BRETIGNY / ORGE
Tél : 01.60.79.31.50 / Fax :

OFFRE DE PRIX

N° 24 139
du 04/02/2026

Expéditeur : REAKTIV ASPHALT

Votre contact : Alexis MOLON
Responsable de secteur

Directrice : Sylvie PAYET

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026
ID : 060-200066975-20260304-2026_034-AR

RE

Asphalt

made by

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
30 AVENUE EUGENE GAZEAU

60300 SENLIS

A l'attention de : **M. MATEO Elias**

| Qté | REFERENCE | DESCRIPTION | PRIX HORS TAXE | |
|-----|--|---|----------------|----------|
| | | | Prix HT | Total HT |
| 1 | REPHALT 0/4-PSEAU 500KG (seau 25kg) | ENROBE DE REPARATION REACTIF A L'EAU POUR REPARATION DURABLE : REF. REPHALT 0/4 - Circulable immédiatement - Sans solvant - Compatible tout trafic - Fabriqué à partir de matières renouvelables - Utilisable en dessous de 0°C - Sans odeur - Applicable sur chaussée mouillée - Recyclable - Compatible sur chaussée ciment - Granulométrie 0/4 (possibilités 0/2, 0/8 et 0/11) Conditionnement en seaux plastiques de 25 kg Livraison sur palette filmée de 20 seaux (500 kg) | 775,00 € | 775,00 € |

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Disponibilité du matériel | |
| Mode de Règlement | Virt 45 j. à réception facture |
| Conditions générales de ventes | A disposition |

| | |
|--------------------|------------|
| Montant Total HT | 775,00 € |
| Frais de transport | 128,90 € |
| Autres frais | |
| Montant total TTC | 1 084,68 € |

Pour toute question, n'hésitez pas à nous appeler au 01.60.79.31.50 ou nous contacter par mail : contact@reaktiv-asphalt.fr

Nous vous remercions de votre confiance

BNP d'Evry - RIB 30004 01660 00010056457 40 - IBAN FR76 3000 4016 6000 0100 5645 740 - BIC : BNPAFRPPEVY
SIRET : 50321530300028 - TVA : FR 01503215303

